

# Site de Cronfestu "dépotoir Sauvage"

D&L production

## Cronfestu en chiffres

- **Superficie totale:** 4 ha
- **Volume de déchets:** 300.000 m<sup>3</sup>
- **Hauteur de déchets:** une dizaine de mètres
- **Température maximale atteinte au cœur des déchets:** 140°C
- **Durée de la réhabilitation:** octobre 1999 à juillet 2000
- **Coût de la réhabilitation:** 4.185.984 €

## Gestion au quotidien

- Le site fait l'objet d'un "suivi actif". Il consiste à effectuer chaque année une ou plusieurs campagnes de prélèvement qui visent à surveiller la qualité des eaux et à apprécier l'évolution de l'impact du site sur l'environnement.
- Entretien de la prairie et des arbustes.

## Energie éolienne

Durant quatre mois, le site de Cronfestu a fait l'objet de mesures de vent au moyen d'un mât de trente mètres équipé d'anémomètres et d'une girouette. Ces mesures permettent de calculer le potentiel éolien du site en vue de l'implantation éventuelle d'une ou plusieurs éoliennes.

## Glossaire

### (1) Réhabiliter:

la réhabilitation comporte plusieurs étapes: définir les techniques de remise en état d'un site, établir le cahier des charges des travaux à réaliser, assurer leur mise en œuvre et veiller à leur gestion et enfin, assurer le suivi du site durant de nombreuses années.

### (2) Suivi actif:

après avoir été caractérisé, le site fait l'objet d'un suivi actif. Il consiste à effectuer chaque année une ou plusieurs campagnes de prélèvement qui visent à surveiller la qualité des eaux et à apprécier l'évolution de l'impact du site sur son environnement.

### (3) Caractériser:

évaluer les risques environnementaux qu'un site présente grâce aux logiciels d'évaluation AUDITSITE® et AUDITSOL® mis au point par la SPAQuE.

### (4) CET

(Centre d'Enfouissement Technique): installation contrôlée qui permet d'éliminer les déchets en les entreposant sur ou dans le sol.

Editeur responsable: Philippe ADAM • Boulevard d'Avroy, 38/6 • 4000 LIÈGE



••• © Oeuvre créée par Luis SALAZAR.



# Site de Cronfestu "dépotoir Sauvage"

Le site de Cronfestu, tour à tour site industriel puis dépotoir illégal, a une histoire de près d'un siècle ponctuée de pollutions diverses. Jusqu'à hier, il était plus connu sous le nom de "dépotoir Sauvage" du nom d'un de ses derniers exploitants.

En 1992, la Région wallonne classe ce chancre comme site prioritaire à réhabiliter<sup>1</sup> et mandate la SPAQuE pour la réalisation des travaux.

La réhabilitation<sup>1</sup> proprement dite débute en 1994 pour se terminer en 2000.

Actuellement, le site, assaini et intégré dans son milieu, fait toujours l'objet d'un suivi actif<sup>2</sup>.

Pour une Wallonie qui respire.

**SPAQuE s.a.**

Boulevard d'Avroy, 38/6  
4000 LIÈGE (BELGIQUE)

Tél.: 04/220.94.11  
Fax: 04/221.40.43

E-mail: info@spaqu.be  
http://www.spaqu.be



**SPAQuE s.a.**

Société Publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement



## Quelques points de repères...

1880

Début de l'exploitation industrielle du site: carrière de craie et cimenterie.

1974

Délivrance d'un permis autorisant l'élevage industriel de porcs et le tri de déchets de terrils.

1975

Proposition d'aménagement du site par la commune de Morlanwelz.

1980-1991

Remblayage du site au moyen de déchets ménagers, inertes et industriels.

1983

Condamnation du propriétaire et pose de scellés sur le site.

1991

Arrêté du Bourgmestre de Morlanwelz ordonnant la cessation de l'activité illégale du dépotoir.

1992

Mandat délivré par la Région wallonne à la SPAQuE pour caractériser<sup>3</sup> et réhabiliter<sup>1</sup> le site.

1993

Dépôt d'un premier rapport mettant en évidence des incendies au cœur des déchets.

1994

Etude technique d'extinction des feux.

1999-2000

Réhabilitation<sup>1</sup> du site: démolition des bâtiments, extinction des incendies, remodelage et aménagement paysager.



Incendie au sein de la décharge.

## Evaluer les risques environnementaux

Durant l'année 1993, une étude de caractérisation<sup>3</sup> a été réalisée. Elle avait pour but de déterminer le cadre géologique et hydrogéologique du site ainsi que d'étudier l'incidence de la masse de déchets sur l'homme et sur l'environnement (air, eaux de surface et souterraine, sol et sous-sol).

Les conclusions de cette étude ont montré qu'il fallait donner la priorité à l'extinction des feux présents dans la masse des déchets afin de supprimer les nuisances causées par émanations gazeuses.

Destruction des bâtiments de la cimenterie.



### → Démolition des bâtiments

Les bâtiments datant de l'époque de la cimenterie ont été détruits et les matériaux de démolition ont été concassés et triés selon leur granulométrie. Ensuite, les matériaux répondant aux conditions requises ont été recyclés: les ferrailles ont été envoyées vers une usine de recyclage et les déchets inertes ont été utilisés comme remblais sur le site même. Les matériaux qui n'ont pas pu être recyclés ont, quant à eux, été éliminés en CET<sup>4</sup>.

### → Terrassement et extinction des incendies

Au sein de la décharge, plusieurs incendies se sont déclarés. Certains d'entre eux étaient probablement criminels mais d'autres étaient spontanés.

Les incendies étaient consécutifs à l'inflammation spontanée du gaz formé par les déchets en décomposition. Celui-ci prenait feu spontanément et engendrait des affaissements de terrain. Il était devenu indispensable d'éteindre les foyers spontanés.

Pour ce faire, les déchets ont été excavés, mélangés à des matériaux inertes puis évacués vers la zone de stockage temporaire afin d'être contrôlés. Ces contrôles consistaient à vérifier si la température au sein des déchets était inférieure à 30°C le lendemain de leur dépôt. Dans ce cas, ils étaient utilisés pour reprofiler le site. Dans le cas contraire, la même opération de mélange avec des matériaux inertes était répétée jusqu'à extinction des foyers.



Travaux de reprofilage.

### → Remodelage du site

Le site a été remodelé par la mise en remblai des déchets inertes excavés et éteints. Ils ont ensuite été recouverts d'une couche finale composée de 50 cm de limon argileux et de 30 cm de terre végétale. Cette couverture a pour buts de limiter les entrées d'eau dans les déchets et de permettre l'ensemencement.

Lors du remodelage, plusieurs fossés destinés à récolter et évacuer l'eau de ruissellement ont été creusés. Une piste permettant l'accès au dôme a été aménagée pour permettre la surveillance et l'entretien du site.



Plan d'eau aménagé sur le site.

### → Aménagement paysager

Le site a été ensemencé afin de retrouver son aspect de prairie puis a été planté d'arbustes. Il s'intègre maintenant dans son environnement.

Deux plans d'eau ont été creusés afin de collecter les eaux de pluies provenant du dôme. Ces plans d'eau et leurs abords ont été recolonisés naturellement et abritent maintenant une flore et une faune abondantes.

Vue aérienne (octobre 2000).

